



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Révision: 01/01/2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **BIO-ABSORBANT F800000**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation:  
Particules de bois de résineux déshydratées (100%), Absorbant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- Producteur/fournisseur:  
SICSA  
12 rue d'Ormoy  
28140 Courbehaye  
E-Mail : commercial@sicsa.fr  
Internet : <http://www.sicsa.fr>
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:  
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)  
Belgique - Tel : 32 070/245 245  
Suisse : 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :  
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
- Pictogrammes de danger : néant
- Mention d'avertissement : néant
- Mentions de danger : néant
- 2.3 Autres dangers :
- Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: bois
- Description: Fibres végétales déshydratées (100%)
- Composants dangereux: néant / pas de code UFI

· Autres composants


- SVHC Aucun
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Révision: 01/01/2023

Nom du produit: **BIO-ABSORBANT F80000**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
  - Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
  - Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
  - Après contact avec la peau:
    - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
    - En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
  - Après contact avec les yeux:
    - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
  - Après ingestion:
    - Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
    - Rincer la bouche
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
  - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
  - Peut être dégagé en cas d'incendie:
    - Monoxyde de carbone (CO)
    - Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- 5.3 Conseils aux pompiers :
  - Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
  - Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
  - Eviter la formation de poussière.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres sections :
  - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
  - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
  - Eviter la formation de poussière.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
  - Stockage :
    - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Utiliser des emballages en polyoléfine.
    - Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
    - Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au sec.

(suite page 3)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Révision: 01/01/2023

Nom du produit **BIO-ABSORBANT F800000**

(suite de la page 2)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle :

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**aucun**

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition :

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains: Pas nécessaire.
- Matériau des gants : Sans objet
- Protection des yeux: Pas nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Granulés

Couleur: Beige

- Odeur: Caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: 5

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

- Point éclair : Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

- Température d'auto inflammation: Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Révision: 01/01/2023

Nom du produit: **BIO-ABSORBANT F80000**

(suite de la page 3)

· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	0,1624 g/cm <sup>3</sup> Non déterminé. Non applicable. Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non applicable. Non applicable.
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Révision: 01/01/2023

Nom du produit: **BIO-ABSORBANT F800000**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1

Révision: 01/01/2023

---

Nom du produit: **BIO-ABSORBANT F80000**

---

(suite de la page 5)

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- 

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

---

*Dénégations des garanties explicites ou implicites*

En dépit de toute l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation. Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité du produit.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter SICSA à l'adresse sus mentionnée.